



## Indemnité de grand déplacement

Par **bichouille**, le **29/11/2011** à **15:08**

Bonjour,

Je suis consultant en genie civil et mon contrat fait partie de la convention collective SYNTEC et je ne suis pas cadre.

Mon agence de raliement se trouve à Nantes, mon lieu de résidence principal est a coté de La rochelle mais je suis en mission en basse normandie.

Donc mon probleme est que mon entreprise ne me paie pas d'indemnité de grand déplacement alors que je suis a 500 KM de mon lieu de résidence et ne me rembourse aucun frais meme pas pour rentrer chez moi les weekend.

Ils mon dit que j'étais en Local enfin pour eux car sur mon contrat il est inquité que je suis en mobilité total. Donc je fait principalement des missions longue dans toute la france.

Donc je souhaitais savoir quelle sont mes droits et si mon entreprise avait le droit de faire cela.

Merci d'avance de m'aider

Par **pat76**, le **29/11/2011** à **15:11**

Bonjour

Vous avez consulté votre convention collective syntec?